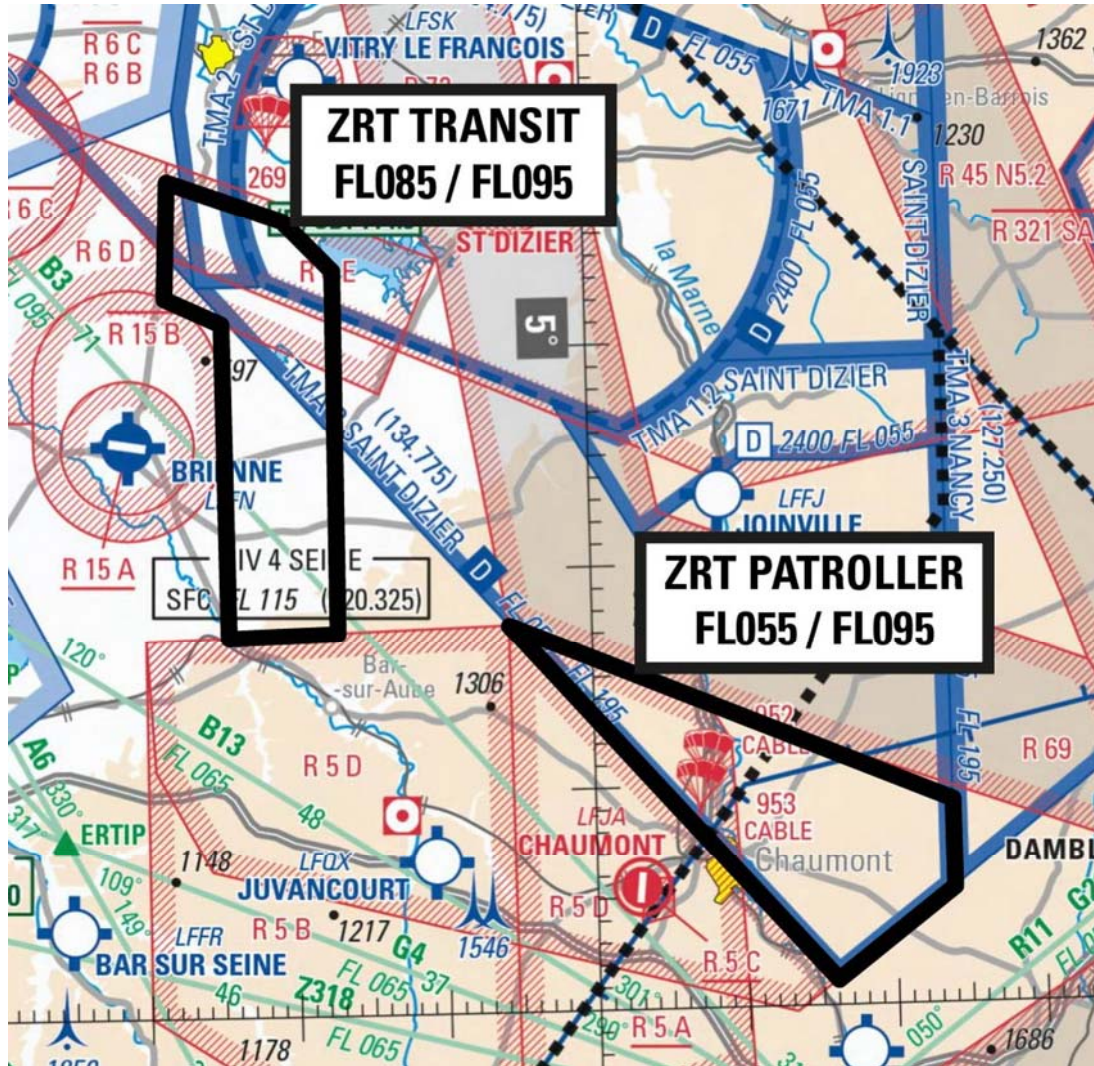


Objet : ENR : FIR : Reims LFEE - Paris LFFF  
AD : Chaumont Semoutiers LFJA  
Création à titre expérimental de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour vols d'aéronefs sans équipage à bord dans la région de Chaumont (52).

En vigueur : Du lundi 22 mai 2023 au vendredi 17 mai 2024

Lieu : FIR : Reims LFEE, Paris LFFF - AD : Chaumont Semoutiers LFJA



Extrait carte SIA au 1 / 1000 000 - Edition 1- 2023

**ACTIVITE**

Création à titre expérimental de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) pour la mise en œuvre de 2 nouveaux systèmes de drones à partir de l'aérodrome de Chaumont (LFJA).  
Ce dispositif vient compléter les LF-R 5 CHAUMONT.

**DATES ET HEURES D'ACTIVITE**

Activables du LUN 0600 au VEN 1100 sauf jours fériés.

## INFORMATION DES USAGERS

## Activité réelle connue de :

RAI Chaumont Semoutiers : 118.775 MHz quand ZRT actives.  
 SEINE INFO : 120.325 MHz  
 PARIS INFO : 126.100 MHz  
 PARIS ACC : 120.955 MHz  
 BALE INFO : 135.850 MHz  
 SAINT DIZIER APP : 134.775 MHz  
 RAKI (ou CDC de remplacement) : 119.700 MHz / 143.550 MHz / 317.500 MHz

## ORGANISME GESTIONNAIRE

61<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie.

## STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui, lorsqu'elles sont actives, se substituent aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

## CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs de la Défense ayant obtenu l'accord de la cellule C3D ;
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, après accord de la cellule C3D.

## SERVICES RENDUS

CAM : l'ensemble des services de la CAM est rendu.  
 CAG : services d'information de vol et d'alerte.

## LIMITES LATERALES ET VERTICALES

## ZRT PATROLLER

Limites latérales

48°17'26" N, 004°54'25" E  
 48°09'10" N, 005°23'55" E  
 48°05'12" N, 005°23'55" E  
 48°01'09" N, 005°15'57" E  
 48°17'26" N, 004°54'25" E

Limites verticales

FL 055 / FL 095

## ZRT TRANSIT

Limites latérales

48°37'44" N, 004°31'53" E  
 48°35'52" N, 004°39'40" E  
 48°33'35" N, 004°42'58" E  
 48°17'14" N, 004°42'52" E  
 48°17'07" N, 004°35'32" E  
 48°31'17" N, 004°35'24" E  
 48°32'28" N, 004°31'35" E  
 48°37'44" N, 004°31'53" E

Limites verticales

FL 085 / FL 095

## DISPOSITIONS PARTICULIERES

Activités complémentaires programmées :

En cas d'activation de la ZRT TRANSIT, les LF-R6 A, B et D seront activées.

Conditions d'activation :

En cas d'activation de la LF-R213 Nord-Est partie A, les ZRT PATROLLER et TRANSIT ne sont pas activables.

Lorsque la TMA 3 Saint-Dizier est active, les ZRT PATROLLER et ZRT TRANSIT sont activables après coordination avec SAINT DIZIER APP.

## ORGANISMES A CONTACTER

61<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie :  
 - Directeur des vols : 06.71.28.66.07  
 - Cellule C3D : 03.25.35.96.05  
 - Permanence : 03.25.35.96.58